

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

## Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

**Dominic Perri**

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

**Paola Hawa**

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Valérie Patreau**

Arrondissement d'Outremont

Membres

**Céline-Audrey Beauregard**

Arrondissement de Verdun

**Caroline Braun**

Arrondissement d'Outremont

**Julie Brisebois**

Village de Senneville

**Nathalie Goulet**

Arrondissement d'Ahuntsic-

Cartierville

**Enrique Machado**

Arrondissement de Verdun

**Peter McQueen**

Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

**Sylvain Ouellet**

Arrondissement de Villeray– Saint-  
Michel–Parc-Extension

**Stéphanie Valenzuela**

Arrondissement de Côte-des-  
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 19 juin 2025

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

#### Mandat SMCE258027002

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Ethnoscop inc., Arkéos inc. et Archéoconsultant inc., pour les services professionnels en archéologie sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 6 936 300,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20951 (5 soumissionnaires, 1 conforme par lot)

*ORIGINAL SIGNÉ*

Dominic Perri  
Président

*ORIGINAL SIGNÉ*

Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

## Mandat SMCE258027002

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Ethnoscop inc., Arkéos inc. et Archéoconsultant inc., pour les services professionnels en archéologie sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 6 936 300,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20951 (5 soumissionnaires, 1 conforme par lot)

À sa séance du 28 mai 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

### Lots 1 et 2

- Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :
  - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 4 juin 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine ont expliqué que la Ville souhaite s'adjoindre de l'expertise de firmes externes pour assurer la protection, la documentation et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans les projets d'aménagement et de construction des services centraux et des arrondissements. Les personnes invitées ont cité en exemple les travaux de réhabilitation d'une conduite dans le Square-Dorchester, le réaménagement de la rue

Saint-Paul, l'aménagement du site de Fort-Lorette, la réhabilitation des berges et l'aménagement de la pointe Théorêt dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

L'appel d'offres a été publié le 5 mars 2025, afin de conclure quatre ententes-cadres. Ce serait une nouvelle stratégie, car il y avait précédemment deux ententes-cadres seulement. D'après les personnes-ressources, l'approche par lots permet de moduler la composition des équipes, l'expérience exigée et l'ampleur du contrat afin de permettre à des firmes diverses de répondre à l'appel d'offres et aux besoins de la Ville. Durant la période de publication, qui s'est étendue jusqu'au 17 avril 2025, trois addendas ont été publiés afin d'amender le devis technique et les critères d'évaluation, de répondre aux questions des soumissionnaires sur le devis technique et de reporter la date d'ouverture des soumissions.

Le Service a adopté une nouvelle approche en divisant la tâche en quatre lots distincts afin d'élargir le marché à un plus grand nombre de joueurs. L'appel d'offres a été publié le 17 avril pour une période de 43 jours, durant laquelle trois addendas ont été émis. Cet appel d'offres a suscité l'intérêt de sept preneurs du cahier des charges, dont quatre ont déposé une soumission. Cependant, l'une d'elles a été déclarée non-conforme administrativement. Les firmes pouvaient déposer une offre sur plus d'un lot, mais elle devenait inadmissible aux lots subséquents lorsqu'elle remportait un contrat, sauf si elle présentait une équipe différente, ce qui n'a pas été le cas. Les soumissions ont fait l'objet d'une évaluation par un comité de sélection, qui a recommandé d'octroyer le lot 1 à Ethnoscop inc., le lot 2 à Arkéos inc., le lot 4 à Archéoconsultant inc. et le lot 3 a été annulé en raison de l'absence de soumissionnaire conforme. Pour les lots 1 et 2, les adjudicataires en sont à leur troisième octroi consécutif, alors que l'adjudicataire du lot 4 en est à son premier contrat avec la Ville. Comme l'ont indiqué les responsables, il s'agit d'un domaine d'expertise particulier pour lequel le marché est limité. Toutefois, les projets dans les secteurs patrimoniaux et d'intérêt archéologique augmentent et leur envergure est en croissance, ce qui rend la règle de rotation entre les fournisseurs difficilement applicable.

Pour terminer, le Service a conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi pour les lots 1,2 et 4.

Au terme de la présentation, la Commission a demandé des précisions au sujet de l'addenda 1, qui stipule qu'un amendement a été émis concernant le devis technique et les critères d'évaluation. La modification concernait l'expérience exigée. Les responsables ont expliqué que le milieu de l'archéologie est saisonnier et se sont aperçus que les années d'expérience étaient très variables d'une firme à une autre. Par exemple, une firme pouvait proposer une ressource à titre de sénior, alors que son expérience réelle était plutôt junior. Il a donc été jugé préférable d'évaluer l'expérience

selon un nombre d'heures. Ce qui est à l'avantage financier de la Ville, qui paye la ressource à la juste valeur de son expérience.

D'autre part, la Commission avait peine à comprendre la distinction entre chacun des lots. Selon les personnes-ressources, la différence se situe dans les ressources demandées et les quantités prévisionnelles. Les exigences sont plus élevées pour les lots 1 et 2. Quelles sont les conséquences envisagées de ne pas avoir octroyé le lot 3? ont voulu savoir les commissaires. Le risque serait mineur selon les responsables, car ce sont des quantités prévisionnelles, basées sur des moyennes annuelles.

Enfin, la Commission a recommandé, dans sa décision adressée au Service, de mieux définir, dans le sommaire décisionnel, la différence entre chacun des lots et d'ajouter, à titre indicatif, la liste de projets cités en exemple à la Commission. Ces informations ont été ajoutées au sommaire décisionnel.

## Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

### Lots 1 et 2

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :*
  - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

***À l'égard du mandat SMCE258027002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.***